

CANADA

PROGRAMME DE REMISE
AUX CONSOMMATEURS
POUR LES SYSTÈMES
À ZONE UNIQUE
ET MULTIZONES
AUTOMNE 2022LE CONSOMMATEUR
PEUT BÉNÉFICIER
D'UNE REMISE
JUSQU'À**1 000 \$[†]**
REMISEAVEC L'ACHAT D'UN
ÉQUIPEMENT À ZONE UNIQUE
OU MULTIZONES DAIKIN
ADMISSIBLE

SYSTÈMES À ZONE UNIQUE ET MULTIZONES	REMISE
SKYAIR*	1 000 \$
DAIKIN AURORA À ZONE UNIQUE	225 \$
DAIKIN CIRRA ET SÉRIE 19	150 \$

Les concessionnaires présenteront leurs demandes de remise instantanée aux consommateurs auprès de l'EGIA, accompagnées de toute la documentation nécessaire, à l'adresse www.egia.org/daikin. Veuillez consulter l'aperçu du programme (disponible sur Showpad) pour connaître tous les détails et instructions sur la façon pour présenter des demandes. Les demandes et les documents justificatifs doivent être reçus avant le 30 novembre 2022.

[†] Remises canadiennes payées en CAD.

* Voir l'aperçu du programme pour connaître les modèles admissibles.

